

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 11 janvier 2021, à 19h00, par visioconférence et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry
Siège #2 - Liette St-Pierre
Siège #3 - Martine Rouillard
Siège #4 - Jonathan Goupil
Siège #5 - Steve Lapointe
Siège #6 - Régis Prévost

Est/sont absents:

La séance est présidée par son honneur la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat. M. Marc-André Lapointe, contremaître aux travaux publics est également présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-01-21

1.1 - Acceptation séance par visioconférence

Il est proposé par Liette St-Pierre,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil puissent y participer par visioconférence. La municipalité a publié un avis, sur son site Internet, page Facebook, etc., informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par courriel.

ADOPTÉE

02-01-21

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Acceptation séance par visioconférence

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020

3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020 (Prévisions budgétaires)

3.3 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

4 - FINANCES

4.1 - Approbation des comptes à payer

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

5.3 - Adoption règlement de taxation # 346-20

5.4 - Vente pour non-paiement de taxes 2019-2020

5.5 - Adhésion FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) 2021

5.6 - Contribution 2021 pour transport adapté

5.7 - Dérogation mineure DM 20-10

5.8 - INFO - Politique de soutien aux projets structurants 2020-2022

5.9 - Renouvellement de cotisation & assurances 2021 à l'ADMQ

5.10 - Formation directrice générale et adjointe

5.11 - Programme d'emploi d'été Canada 2021

5.12 - Autorisation travail au bureau

5.13 - Formation CCU (Comité consultatif d'urbanisme)

6 - VOIRIE

6.1 - Achat manteau et pantalon contremaître

6.2 - Virée de charrue

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

7.1 - Achat débit mètre eaux usées

- 7.2 - Formation eaux usées
- 7.3 - Offre de services - Attestation d'assainissement municipale
- 8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE
 - 8.1 - Tableau quote-part 2021
- 9 - COMITÉ ET LOISIRS
 - 9.1 - Semaine de relâche
- 10 - CORRESPONDANCE
- 11 - VARIA
- 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
D'ADOPTER l'ordre du jour en enlevant les points : 5.13, 5.15, 6.2 & 7.3.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

03-01-21

3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

04-01-21

3.2 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020 (Prévisions budgétaires)

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 (prévisions budgétaires) soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

05-01-21

3.3 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2020

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

06-01-21

4.1 - Approbation des comptes à payer

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE les comptes à payer d'un montant de 67 083.94\$ pour l'année 2020 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les

acquitter.

QUE les comptes à payer d'un montant de 78 218.55\$ pour l'année 2021 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

QUE dorénavant, les comptes reçus après le dernier vendredi du mois, seront payés qu'à la séance subséquente.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Dany Robert, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Dany Robert
Directrice générale

5 - ADMINISTRATION

5.1 - Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de décembre est remis à chaque membre du conseil municipal.

5.2 - Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers

Les membres du conseil nous font un résumé des rencontres qu'ils ont eues durant le mois de décembre.

07-01-21

5.3 - Adoption règlement de taxation # 346-20

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Magloire

RÈGLEMENT n°346-20

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TAUX DE TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021 AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION & TARIF POUR TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX»

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 7 décembre 2020, par la conseillère Liette St-Pierre, pour l'adoption du « Règlement 346-20 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021, ainsi que les conditions de leur perception & tarif pour travaux sur les cours d'eau municipaux»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE DÉCRÉTER ce qui suit :

SECTION 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

À moins d'indication contraire, les taxes sont imposées sur la valeur foncière, c'est-à-dire sur la valeur imposable inscrite pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Magloire en vigueur pour l'année financière 2021.

À moins d'indication contraire, les taxes générales et les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire dont le nom est inscrit au rôle d'évaluation pour une unité d'évaluation lui appartenant.

SECTION 2 : TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE

TAXES GÉNÉRALES

QU'une taxe générale de 0,8613 \$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout immeuble imposable.

QU'une taxe générale de 0.07982\$ par 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2021, sur tout immeuble imposable afin de payer au gouvernement du Québec la facture concernant les services de la Sûreté du Québec.

SECTION 3 : TARIFS DE COMPENSATION

TARIFS D'AQUEDUC

A) Résidences & logements domiciliaires (Tarif par logement)	300 \$
B) Logements vacants dans un immeuble (Tarif par logement desservi par une valve principale d'entrée)	195 \$
C) Commerces et services attenants à la résidence	210 \$
D) Caisse populaire, commerces et industries à incidence moyenne	400 \$
E) Hôtels avec bar, restauration et chambres	505 \$
F) Résidences d'accueil de moins de 10 bénéficiaires	322 \$
* montant additionnel par bénéficiaire	45 \$
G) Résidences d'accueil de plus de 10 bénéficiaires	725 \$
* montant additionnel par bénéficiaire	45 \$
H) Industries à incidence élevée ex. : scierie, etc.	450 \$
I) EAE avec animaux d'élevage	502 \$

TARIFS D'ÉGOUTS

A) Résidences et logements domiciliaires (Tarif par logement)	225 \$
B) Logements vacants dans un immeuble desservi par une entrée d'égout principale	100 \$
C) Commerces et services attenants à une résidence	120 \$
D) Caisse populaire, commerces et industries à incidence moyenne	230 \$
E) Hôtels avec bar, restauration et chambres	391 \$
F) Résidences d'accueil de moins de 10 bénéficiaires	225 \$ *
montant par bénéficiaire 25 \$	

TARIF ANNUEL POUR LE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES BÂTIMENTS OU DES RÉSIDENCES NON DESSERVIS PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUTS MUNICIPAL

Terminologie

Bâtiment : Un bâtiment qui n'est pas utilisé comme résidence isolée ou dont une partie n'est pas utilisée comme résidence isolée et d'où sont déversées vers l'extérieur des eaux ménagères ou des eaux usées.

Résidence isolée : Une habitation non raccordée à un réseau d'égouts autorisé par le ministère de l'Environnement, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chap. M-15.2).

A) Bâtiments, résidences et chalets habités ou non habités qui ne sont pas desservis

par le réseau d'égouts municipal 35 \$

TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT, DE DISPOSITION, DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

** Tarif par unité de bac roulant : 130 \$

- A) Tarif annuel pour chaque logement unifamilial, 130 \$ multifamilial et HLM
- B) Tarif annuel pour les chalets et résidences secondaires 100 \$ qui ne possèdent pas de bac roulant
- C) Tarif annuel pour les propriétaires d'un contenant métallique 315 \$ de 2 verges cubes avec service de collecte hebdomadaire
- D) Tarif annuel pour les propriétaires d'un contenant métallique 425 \$ de 4 verges cubes avec service de collecte hebdomadaire de 6 verges cubes avec service de collecte hebdomadaire 540 \$
- E) Tarif annuel pour les propriétaires d'un contenant métallique avec collecte hebdomadaire saisonnière (6 mois ou moins) :
 - 2 verges cubes 168 \$
 - 4 verges cubes 224 \$
 - 6 verges cubes 280 \$
- F) Tarif pour chaque unité de bac roulant qui dessert 130 \$ les EAE (producteurs agricoles et acéricoles)
- G) Tarif pour les EAE (producteurs agricoles et acéricoles) 100 \$ sans bac roulant
- H) Partie du tarif pour les EAE avec animaux d'élevage qui utilisent le même conteneur pour une grange et une maison :
 - 2 verges cubes 202 \$
 - 4 verges cubes 314 \$
 - 6 verges cubes 428 \$

SECTION 4 : TARIF TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX

Le coût des travaux effectués sur les cours d'eau municipaux de même que toutes les autres dépenses pouvant résulter desdits travaux si nécessaires seront facturés aux propriétaires qui font la demande à la Municipalité ou qui bénéficient desdits travaux et selon le tarif établi par la Municipalité régionale de Comté des Etchemins.

SECTION 5 : DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Taux d'intérêt pour l'année 2021

Un taux d'intérêt annuel de 12 % s'applique pour l'année financière 2021.

Les intérêts s'appliquent à chaque versement à compter de la date d'échéance de ce versement.

PAIEMENT EN PLUSIEURS VERSEMENTS

Lorsque dans un compte le total des taxes et compensations à payer pour l'année financière en cours est égal ou supérieur au montant fixé par règlement du gouvernement en vertu du paragraphe 40 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur aura le choix de le payer en un versement unique ou en quatre (4) versements égaux (1er mars, 1er mai, 1er juillet & 1er septembre) tel que décrété par ce Conseil. Si le montant total du compte de taxes est inférieur à 300,00 \$, le compte doit être payé en un seul versement. Ce versement doit être transmis et reçu par la Municipalité au plus tard le trentième (30e) jour suivant celui de la date d'envoi du compte de taxes.

Tout contribuable désirant payer dans les délais prescrits à la section 5, en un seul versement la totalité de son compte de taxes annuel ou du supplément de taxes se voit accorder un escompte de deux pourcent (2 %) sur les taxes applicables du compte de taxes annuelles 2021.

CHÈQUES RETOURNÉS POUR INSUFFISANCE DE FONDS, POUR UN PAIEMENT ARRÊTÉ OU POUR TOUTE CORRECTION DE PAIEMENT.

Des frais de 35 \$ seront exigés d'un propriétaire pour tout chèque retourné au bureau municipal pour insuffisance de fonds, pour un paiement arrêté ou pour toute correction de paiement.

Tarifification pour envoi d'avis recommandés les frais pour les envois par lettre recommandée seront de 25,00 \$ pour l'année financière 2021.

SECTION 6 : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Marielle Lemieux, mairesse

Dany Robert, directrice générale

Avis de motion le 7 décembre 2020

Présentation le 7 décembre 2020

Adopté le 11 janvier 2021

Avis public le 12 janvier 2021

ADOPTÉE

08-01-21

5.4 - Vente pour non-paiement de taxes 2019-2020

ATTENDU QUE la liste des arriérés de taxes avec le montant que chacun doit a été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE chacun a reçu une lettre datée du 9 novembre dernier leur demandant de payer le montant dû ou de venir prendre un arrangement à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Martine Rouillard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents;

D'ACCEPTER la liste d'arrérages de taxes présentée;

D'ENVOYER une lettre recommandée à chaque propriétaire ayant un compte de taxes en arrérages en leur indiquant qu'ils ont jusqu'au 18 février prochain pour payer les années 2019-2020 au complet. Sinon, leur dossier sera transféré à la MRC des Etchemins après cette date.

ADOPTÉE

09-01-21

5.5 - Adhésion FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) 2021

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE RENOUVELER l'adhésion à la FQM pour 2021 au montant de 1 142.72\$

ADOPTÉE

10-01-21

5.6 - Contribution 2021 pour transport adapté

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2021;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte de payer la contribution fixée de 1 331.68\$ pour l'année 2021;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire accepte la tarification payée par l'utilisateur;

QUE la Municipalité de Saint-Magloire reconnaît la Ville de Saint-Georges comme ville mandataire du transport adapté.

ADOPTÉE

11-01-21

5.7 - Dérogation mineure DM 20-10

Le conseiller Jonathan Goupil s'abstient de prendre part à cette décision vu qu'elle est en conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain # 5 067 344 désire avoir un permis de lotissement dans le but d'une transaction notariée afin de vendre le terrain de la résidence avec la grange distinctement du reste de la terre;

ATTENDU QUE l'article 7.2.1 Cabanon, garage privé isolé et abri d'auto : #4 : À l'intérieur du périmètre urbain, la hauteur d'un cabanon ou d'un garage privé isolé ne doit pas excéder 5 mètres. À l'extérieur du périmètre urbain, la hauteur d'un cabanon ou d'un garage isolé ne doit pas excéder 7 mètres.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER les recommandations du CCU (Comité consultatif d'urbanisme), soit de permettre le lotissement dans le but d'une transaction notariée afin de vendre le terrain de la résidence avec la grange distinctement du reste de la terre.

DE PERMETTRE l'émission du permis de lotissement dans le but d'une transaction notariée afin de vendre le terrain de la résidence avec la grange distinctement du reste de la terre.

ADOPTÉE

5.8 - INFO - Politique de soutien aux projets structurants 2020-2022

La Directrice générale informe les membres du conseil qu'il y a un montant de 69 981.45\$ pour 2020-2022 dans la politique de soutien aux projets structurants.

12-01-21

5.9 - Renouvellement de cotisation & assurances 2021 à l'ADMQ

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice générale à renouveler sa cotisation à l'ADMQ au montant de 495 \$ plus taxes et sa couverture d'assurances offertes par l'ADMQ pour l'année 2021 pour un montant de 390\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

13-01-21

5.10 - Formation directrice générale et adjointe

Il est proposé par Steve Lapointe,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale a assisté à la formation sur la rémunération dans les municipalités, un problème récurrent au coût de 125\$ taxes en sus. Ainsi qu'une formation comment faire cheminer un dossier auprès des autres paliers du gouvernement au coût de 80\$ taxes en sus.

D'AUTORISER la directrice générale ainsi que l'adjointe à suivre une formation concernant les droits de mutation au coût de 125\$ taxe. en sus.

ADOPTÉE

14-01-21

5.11 - Programme d'emploi d'été Canada 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire une demande à *Emploi d'été Canada 2021* pour l'embauche de deux étudiants pour l'animation du camp de jour estival et un jardinier pour le jardin entre ciel et terre ainsi que l'embellissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER M^{me} Dany Robert, directrice générale, à faire une demande auprès de *Service Canada* dans le cadre du Programme *Emploi d'été Canada 2021*, en vue d'obtenir une subvention dans le but de créer des emplois d'été pour deux étudiants;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Magloire, tous les documents reliés à cette demande et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE

15-01-21

5.12 - Autorisation travail au bureau

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal détermine que la présence de la directrice générale et l'adjointe sont jugées nécessaires pour la poursuite des activités et services essentiels de la Municipalité;

Il est proposé par Martine Rouillard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PERMETTRE à la directrice générale et l'adjointe de travailler au bureau municipal en tant de pandémie. Le bureau reste fermé aux citoyens.

ADOPTÉE

16-01-21

5.13 - Formation CCU (Comité consultatif d'urbanisme)

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE Marc-André Lapointe, Dany Robert, Régis Prévost & Normand Brochu à la formation pour le Comité consultatif d'urbanisme au coût de 340\$/participant.

ADOPTÉE

6 - VOIRIE

17-01-21

6.1 - Achat manteau et pantalon contremaître

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PAYER un manteau et pantalon d'hiver à notre contremaître des travaux publics.

ADOPTÉE

18-01-21

6.2 - Virée de charrue

Les conseillers Martine Rouillard, Liette St-Pierre & Jonathan Goupil s'abstiennent de prendre part à cette décision vu qu'ils sont en conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une lettre des Entreprises Forestières St-Magloire inc., concernant les virées de déneigeuse;

CONSIDÉRANT QUE dans cette lettre les Entreprises Forestières St-Magloire inc. expliquent leurs désaccords avec la résolution # 18-12-20 du 7 décembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Steve Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE MAINTENIR notre décision de décembre dernier concernant les virées de déneigeuses.

ADOPTÉE

7 - RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

19-01-21

7.1 - Achat débit mètre eaux usées

CONSIDÉRANT QUE le débit mètre aux eaux usées est en fin de vie;

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACHETER un nouveau débit mètre pour les eaux usées au montant de 3 700\$ de SMEaux Expert.

ADOPTÉE

20-01-21

7.2 - Formation eaux usées

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE le contremaître aux travaux publics (Marc-André Lapointe) à la formation sur les eaux usées au coût de 1 820\$.

ADOPTÉE

21-01-21

7.3 - Offre de services - Attestation d'assainissement municipale

Il est proposé par Jonathan Goupil,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Tetra Tech QI inc. pour l'assistance technique de la vérification du projet d'attestation d'assainissement municipal reçu du ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'une enveloppe budgétaire de 5 000\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

8 - SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE

22-01-21

8.1 - Tableau quote-part 2021

Il est proposé par Régis Prévost,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Magloire accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021, suite aux changements apportés.

ADOPTÉE

9 - COMITÉ ET LOISIRS

23-01-21

9.1 - Semaine de relâche

Il est proposé par Liette St-Pierre,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PARTICIPER avec la Municipalité de Saint-Camille à la semaine de relâche sur 4 jours au coût de 300\$. Ce montant sera pris dans le budget des Loisirs.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

24-01-21

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Liette St-Pierre,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Marielle Lemieux, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale